

## Commune de GAUDREVILLE-LA-RIVIERE (Eure)

---

### PROCÈS VERBAL Compte-rendu de réunion ordinaire du Conseil Municipal

**Séance du 22 février 2024**  
(Convocation du 13 février 2024)

En exercice	Présents	Votants
10	9	9

Le **vingt-deux février deux mille vingt-quatre** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Ghislain HOMO, le Maire.

Présents : M. Ghislain HOMO, Maire, Mme Françoise DUVRAC, M. Djeilali BERRAYAH, adjoints, Mme Marie-France VERGONJANNE, Elise BUISSON, M<sup>rs</sup>, Philippe VANHUMBEECK, Fabien LEFEBVRE, Grégoire BATAILLE, Jacky CRESTEY-HONORÉ

Absente excusée : Mme Marion ROBERT

☞ Mme Françoise DUVRAC est nommée secrétaire de séance

Le compte-rendu du 14 décembre 2023 a été validé

\*\*\*\*\*

Avant de commencer la séance M. Le Maire remercie M. Fabien LEFEBVRE qui entretient souvent la rivière et coupe des branches sur la commune. Il tient également à remercier la personne de la Communauté de Communes de Conches qui a participé au déneigement de la commune.

#### 1 - SIÈGE

M. Le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique sur la rue des Grands Riants TR2.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- En section d'investissement	22 083.00 €
- En section de fonctionnement	9 167.00 €

Étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité et autorise M. Le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous documents liés à ce dossier.**

## **2 – ÉCLAIRAGE PUBLIC**

M. Le Maire expose au Conseil Municipal le devis effectué par le SIEGE pour le changement de la totalité des ampoules des lampadaires de la commune par des ampoules LED.

La participation de la commune s'élève à 2 667.00 € HT

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'inscription de ce montant au budget et autorise M. Le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document référent à ce dossier.**

## **3 – POINT PLU**

M. Le Maire donne la parole à M. Philippe VANHUMBEECK.

La communauté de commune a repris depuis le 26 décembre 2023 la compétence PLU des 25 communes de son territoire

M. Philippe VANHUMBEECK informe le Conseil Municipal que suite à la demande de M. et Mme GODELLE ,concernant leurs parcelles ,un rendez-vous a eu lieu avec la DDTM.

Un second rendez-vous a été pris avec Mme Marie-Odile GESLIN, directrice générale des services à la communauté de commune de Conches-en-Ouche pour poursuivre le dossier.

## **4 - VIDÉOPROTECTION**

Mme Françoise DUVRAC porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'elle a rencontré le gendarme référent sécurité du département pour réaliser un diagnostic. L'emplacement des caméras est cohérent. Mme Françoise DUVRAC demande au conseil municipal de valider l'idée du projet avant de poursuivre le dossier. Mme Marie-France VERGONJANNE demande si un sondage auprès des habitants ne serait pas judicieux (la proposition n'est pas retenue). Mme Françoise DUVRAC informe que les caméras seront placées principalement aux entrées de la commune et que leur mise en place se fera sur deux ans.

Le coût de l'opération pour la première tranche est estimé à : 20 880 € HT avec des subventions à hauteur de 60 % soit 12 528 € HT.

Les images prises seront visibles par 3 personnes habilitées et seront stockées pendant 1 mois. Le Gendarme Référent conseille de réaliser ce projet cette année car avec les jeux olympiques la participation aux subventions est élevée.

Un coût de maintenance est à prévoir soit 1 400 € HT par an. M. Jacky CRESTEY-HONORÉ demande qui paie en cas de casse d'une caméra, Mme Françoise DUVRAC répond qu'elle posera la question et qu'elle tiendra informé le conseil municipal.

Le dossier fera l'objet d'un prochain conseil municipal après l'étude de la commission finances et travaux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote :**

**8 voix : pour**

**1 voix : abstention**

M. Le Maire remercie Mme Françoise DUVRAC pour son investissement dans ce dossier.

## **5 - CIMETIÈRE : NOUVEAU COUT DES CONCESSIONS**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite revoir, la durée, les tarifs des concessions du cimetière et de prévoir un emplacement pour les caves urnes.

Le Conseil Municipal arrête les modifications suivantes :

- Maintien des perpétuelles  
pour : 4 voix                      contre : 2 voix                      absence : 3 voix

#### **Concession**

- 30 ans : 200 €
- 50 ans : 350 €
- Perpétuelle : 500 €  
+ 25 euros de frais

#### **Cave-Urne**

- 30 ans : 150 €
- 50 ans : 200 €
- Perpétuelle : 250 €  
+ 25 euros de frais

#### **Colombarium**

- 15 ans : 500 €
- 30 ans : 800 €

Aux propositions ci-dessus le Conseil Municipal vote :

- Concession 30 ans : pour : 5 voix                      contre : 1 voix                      abstention : 3 voix
- Concession 50 ans : pour : 5 voix                      contre : 1 voix                      abstention : 3 voix
- Concession perpétuelle : pour : 5 voix                      contre : 1 voix                      abstention : 3 voix
  
- Colombarium 30 ans : pour : 7 voix                      contre : 0 voix                      abstention : 2 voix
- Colombarium 30 ans : pour : 7 voix                      contre : 0 voix                      abstention : 2 voix
  
- Cave urne 15 ans : pour : 5 voix                      contre : 3 voix                      abstention : 1 voix
- Cave urne 50 ans : pour : 5 voix                      contre : 3 voix                      abstention : 1 voix

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité que les caves urnes devront être aux dimensions suivantes : 60 \* 60, pour la partie béton et une pierre tombale de 60\*80.

## **6 - SUBVENTIONS :**

M. Le Maire présente les demandes de subventions reçues à la mairie. L'Agape ne souhaite pas toucher la subvention de 100€ mais demande que celle-ci soit versée au comité des fêtes

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes :**

- |                      |       |                          |       |
|----------------------|-------|--------------------------|-------|
| - Glisolles en forme | 40 €  | Anciens combattants      | 100 € |
| - Vie et Espoir      | 40 €  | Amicale de sang          | 40 €  |
| - SPAE               | 40 €  | Amicale sapeurs-pompiers | 40 €  |
| - Foyer des Murets   | 100 € | AFSEP-NAFSEP             | 40 €  |
| - Comité des Fêtes   | 800 € | Charline                 | 40    |
| - Association la Clé | 40 €  | Banque alimentaire       | 50 €  |
| - Association Chasse | 160 € | Préhandis                | 40 €  |
| - Agir               | 40 €  | CCAS                     | 100 € |

Le montant alloué aux subventions s'élève à 1710 €.

## **7 – POINT PROJET ARTISTIQUE**

Mme Marie-France VERGONJANNE informe de l'avancée de ce projet et du succès des animations. L'atelier modelage sur Gaudreville a été bien apprécié, elle informera de la suite avec des temps forts sur les mois de mai et juin avec les écoles.

## 8 - DIVERS

☞ ONF : M. Le Maire fait lecture du mail de l'ONF indiquant qu'il n'y aura pas de programme d'actions concernant la forêt pour 2024.

☞ M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu M. THILLAYE DU BOULLAY du SIEGE concernant un projet de photovoltaïque sur le toit de la mairie et du bâtiment communal. La surface des toitures n'est pas suffisante pour pouvoir permettre une rentabilité économique.

☞ Banc

Un devis a été demandé pour installer un banc auprès de la rivière, le montant s'élève à 694.78 €, il sera installé sous réserve de possibilité budgétaire.

☞ M. Le Maire porte à la connaissance le montant total de la cérémonie des vœux du maire, il s'élève à 514.80 €.

☞ Réserve incendie : Des devis ont été demandés pour l'installation d'une réserve incendie aux Boscherons. M. Le Maire informe le conseil qu'il est en attente d'un troisième devis, le sujet fera l'objet d'un prochain conseil municipal.

☞ M. Le Maire demande si le merlon sur le terrain des Haisettes peut être détruit. Pour rappel, il avait été construit pour protéger les ruches. Après concertation Monsieur Le Maire demande à M Fabien LEFEBVRE de le raser.

☞ M. Grégoire BATAILLE signale un tas de déchets végétaux à côté de la maison de M. Madeleine. Il demande à ce qu'il soit étalé.

☞ Mme Françoise DUVRAC présente les chiffres de la dépense en éclairage public. Suite à la fermeture de l'éclairage à 21h, une économie 1562 KW pour un montant de 224 euros a été réalisée malgré l'augmentation tarifaire.

☞ M. Grégoire BATAILLE fait remarquer que beaucoup d'habitants s'étaient déplacés aux vœux du maire. Mme Elise BUISSON demande à ce qu'elle soit reconduite tous les ans.

☞ M. Jacky CRESTEY-HONORÉ demande où en est le projet d'envoi de SMS à la population. M. Le Maire répond que le sujet n'a pas abouti.

☞ M. Djeilali BERRAYAH signale que les buts de foot ont été déplacés et que le panneau de basket a fait l'objet de tirs de boules de pétanque. M. Jacky CRESTEY-HONORÉ rappelle que les jeux doivent faire l'objet d'un contrôle annuel. Vu le risque d'accidents et la responsabilité de la commune, le Conseil Municipal décide de retirer ces jeux.

☞ Mme Elise BUISSON demande où en est le projet d'achat des tables. M. Le Maire porte à sa connaissance qu'elles sont budgétées et seront achetées selon les finances.

La séance est levée à 21 H 45.

Françoise DUVRAC  
Adjointe au Maire  
Secrétaire de séance



Ghislain HOMO,  
Maire de Gaudreville la Rivière

  
